

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2015**

**OUVERTURE DE SÉANCE** : 20 HEURES

**PRÉSIDENT** : Monsieur Patrick CONDEMINE

**PRESENTS** : M. CONDEMINE Patrick, Maire, Mmes : BABARIT Marie-Christine, BRELIERE Marinette, DELLION Patricia, GOLDIN Annick, NOÉ Sophie, MM : ANGER Jean-Claude, DASSONVILLE Philippe, GALLÉ Christian, HALLOUIN Christophe, LE GUENNIC Serge, MARCHISET Pascal, RETIVEAU Denis

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M Thierry BOUREAU ayant donné procuration M Serge LE GUENNIC

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : NOÉ Sophie

**APPROBATION DU CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2014**

**Budget commune - autorisations de crédits budgétaires**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à dépenser en investissement 1/4 de la dépense prévue au budget en 2014 (en attendant le vote du budget 2015) soit sur le chapitre 20 et 21.

CHAPITRE 20 : 2 200€  
CHAPITRE 21 : 155 125€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**Budget village artisans d'art - autorisations de crédits budgétaires**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à dépenser en investissement 1/4 de la dépense prévue au budget en 2014 (en attendant le vote du budget 2015) soit sur le chapitre 21.

CHAPITRE 21 : 50 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**Achat groupé fourniture d'électricité**

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement Européen et du conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,  
Vu la directive européenne 2009/72/CE du Parlement Européen et du conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur d'électricité,  
Vu le code des Général des collectivités Territoriales,  
Vu le code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1°,  
Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.441-1 et L.441-5,  
Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,  
Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) en date du 20 mai 2014,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Turquant d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant que le SIEML entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

DELIBERE :

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2015

article 1 : approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SIEML en application de sa délibération du 20 mai 2014.

article 2 : approuve l'adhésion de la commune de Turquant au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

article 3 : la participation financière de la commune de Turquant est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif

article 4 : autorise Le Maire de la commune de Turquant à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Vote : 12 pour, 3 abstention

### Réhabilitation électrique de la maison située 2 rue du Ponceau

Suite à une consultation de différentes entreprises d'électricité, 2 offres ont été retenues celle de l'entreprise MARCHAND pour un montant de 9517,42€ et celle de l'entreprise PEARSON pour un montant de 6613,12€.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise PEARSON.

### Demande de subvention ADMR Les tuffeaux

L'ADMR Les Tuffeaux demande une subvention de 400€ pour l'année 2015, calculée sur la base de 0,70€ par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde, à l'unanimité, une subvention d'un montant de 400€ sur le budget du CCAS de Turquant.

### Transfert de compétence aménagement numérique des communes vers la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Maine et Loire (SDTAN) a été validé par l'assemblée départementale fin 2013.

Ce schéma a comme objectif de définir les modalités de mise en œuvre du Très Haut Débit dans le département du Maine-et-Loire. Il prévoit en particulier une première phase de déploiement pour répondre aux besoins immédiats des usagers en matière de débit Internet, et pour préparer le déploiement généralisé de la fibre optique.

Chaque EPCI validera un schéma d'aménagement local (cibles, priorités, délais, montants financiers) pour son propre territoire. Chaque EPCI sera contributeur pour son propre territoire. La participation du Département devrait se faire au travers des contrats de territoire. La participation de la Région est en cours de négociation avec le Département.

Le pilotage de l'Aménagement Numérique ne peut se faire qu'à l'échelle départementale pour pouvoir prétendre aux financements de l'État (Fonds national pour la Société Numérique) et aux fonds européens (FEDER).

La gouvernance proposée par le Département repose sur la création d'un Syndicat Mixte ouvert pour gérer la compétence citée en objet. Ce syndicat, dont les statuts sont en cours de rédaction, sera composé des 30 EPCI du Maine-et-Loire, du Département et de la Région.

En ce sens la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » a donné son accord de principe pour une adhésion à ce nouveau syndicat sachant qu'elle devra se prononcer ultérieurement sur les statuts de ce dernier, la désignation de ses délégués et les incidences financières de cet engagement.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2015

Lors du Conseil Communautaire du 11 décembre 2014, la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » s'est également dotée, au titre de ses compétences facultatives, de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

Aussi,

Vu la loi n° 99-56 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1425-1, L. 5211-17 et L. 5216-7,

Vu l'avis favorable du Bureau de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » du 4 décembre 2014

Vu la délibération n° 2014/188 DC prise par le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » en date du 11 décembre 2014,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix :**

- **Approuve** le transfert à la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement, au titre de ses compétences facultatives, de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L. 1425-1 du code générale des collectivités territoriales ;
- **Approuve** la modification subséquente des statuts de la Communauté d'agglomération
- **Approuve** le principe d'adhésion de la Communauté d'agglomération au Syndicat mixte ouvert
- **Charge le Maire de transmettre cette délibération au Représentant de l'Etat et au Président de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement », sachant que la compétence au titre de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sera effective dès la prise de l'arrêté préfectoral à intervenir**

Vote : 13 pour, 2 abstention

### Syndicat de communes de la côte

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer aux compétences suivantes :

- compétence 1 : gestion financière, administrative et des ressources humaines du regroupement pédagogique, de la cantine, du temps d'activités périscolaires et de la surveillance des enfants lors du transport scolaire.
- compétence 2 : animation et gestion financière administrative et des ressources humaines des accueils périscolaires
- compétence 3 : animation et gestion financière administrative et des ressources humaines du relais d'assistance maternelle.
- compétence 4 : animation et gestion financière administrative et des ressources humaines du multi accueil - accueil régulier crèche et accueil occasionnel : halte garderie
- compétence 5 : animation et gestion financière administrative des points de lecture et ludothèque

### Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannage effectuées le 24/12/14

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2015

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours

ARTICLE 1 - La commune de Turquant par délibération du conseil municipal an date du 19/01/15 décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- dépannage du réseau de l'éclairage public, d'horloges, d'armoires
- montant de la dépense : 344,24€ TTC
- taux du fonds de concours : 75%
- montant du fonds de concours à verser au SIEML : 258,18€ TTC

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML

### Réparation du camion communal

D'importantes réparations sont nécessaires pour le camion des agents techniques, le devis proposé par le garage LARDIER est de 1346,58€ HT : il comprend un changement d'alternateur, de courroie, de radiateur de chauffage. Compte tenu de l'état du véhicule, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire le minimum de réparations nécessaires au fonctionnement actuel et propose d'étudier le remplacement de ce véhicule très prochainement.

### Demande de stages d'été - compagnie Zig Zag création

La compagnie de théâtre Zig Zag création souhaite organiser 2 stages durant l'été et par conséquent demande le prêt à titre gratuit de la salle Michel Grégoire pour les dates du 13 au 17 juillet 2015 et du 10 au 14 août 2015, un spectacle à la fin de chaque semaine sera proposé aux habitants.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le prêt de la salle Michel Grégoire sur les 2 semaines proposées afin de travailler les spectacles.

### Questions diverses

- Le Maire fait lecture d'un courrier de remerciements de Mme Balla concernant la cabane pour les chats qui a été construite par les employés municipaux et mise en place à la halte équestre.
- Plusieurs habitants ont adressé des remerciements à la municipalité suite à la distribution de colis de Noël.
- Serge LE GUENNIC a rencontré l'entreprise LACROIX afin d'établir des devis pour la signalétique.
- Les arbres menaçant de tomber sur la voie publique rue des Ducs d'Anjou seront abattus fin février avec l'accord de la propriétaire.
- Aménagement de la sablière : afin de sécuriser l'accès au site et éviter tout dépôt sauvage, des blocs de pierre seront disposés à l'entrée du chemin pour empêcher les voitures de l'emprunter.
- L'enfouissement des réseaux a débuté, la rue des fosses sera fermée à la circulation pendant 15 jours, seuls les riverains pourront accéder à leur propriété.
- Il y a un dysfonctionnement de l'éclairage public sur le secteur de beau du à un coffret électrique endommagé, le SIEML va faire le nécessaire pour rétablir la situation.
- un devis a été demandé à Eiffage au niveau de l'éclairage devant la salle des fêtes pour le remplacement de 4 bornes.
- une des deux chaudières de la mairie ne fonctionne pas depuis un certain temps, il faudra attendre que le silo à granulés soit vide avant de pouvoir intervenir.
- Christophe HALLOUIN informe le conseil qu'une réunion est prévue demain avec le club de foot concernant les vestiaires et les derniers aménagements du stade
- Local pour l'association de pêche : le local a été vidé mais il faut voir si le plancher est solide pour le stockage.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2015

- Sophie NOE fait remarquer que le bus scolaire est très souvent bloqué par des voitures qui stationnent à l'angle de la rue du Ponceau et la rue Emile Terrien. Il est urgent de trouver une solution pour éviter cela.
- Pascal MARCHISET informe le conseil que le magazine « vue sur Loire » va venir le filmer dans sa boutique et son atelier le 28 janvier, par conséquent il libérera son atelier vers le 10 février.
- Marie-Christine BABARIT souhaite savoir si une date à été planifiée avec les Petites Citées de caractère pour l'organisation de la journée Nos habitants ont du talent. A ce jour, elle n'a pas été encore fixée.
- Présentation d'un projet de columbarium en pierres de taille et ardoises de l'entreprise Fonteneau
- Jean-Claude ANGER signale que la porte de l'atelier du souffleur de verre à un dysfonctionnement, Le Maire précise qu'une entreprise a été missionnée pour faire les réparations.
- Jean-Claude ANGER fait part d'un projet qui avait été évoqué lors de la campagne, à savoir du théâtre de rue, il a rencontré un membre de la troupe Jo Bithume qui souhaite rencontrer le conseil municipal pour voir les projets qui pourraient être faits.
- une étudiante parisienne est venue visiter le village et notamment la cave située rue château Gaillard afin de faire un projet virtuel dans le cadre de ces études de responsable d'un établissement touristique. Elle remercie le conseil pour l'accueil qu'elle a reçu.
- Christian GALLÉ informe que des annonces pour les locaux disponibles à louer ont été diffusées.
- Marinette BRELIERE fait part des félicitations qu'elle a reçu pour les organisateurs du buffet des vœux. Monsieur le Maire en profite pour remercier les conseillers municipaux pour leur investissement dans la réussite de cette soirée.

Monsieur le Maire demande un huis clos pour la suite de la séance.

### HORAIRES DE TRAVAIL ET HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Pour faire suite à la reprise de travail au taux de 100% de l'adjoint administratif au 1er février 2015, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide les horaires de travail comme suit :  
Lundi : 09h - 12h30 / 13h15 - 18h30  
Mardi : 09h - 12h30 / 13h15 - 17h  
Mercredi : 09h - 12h  
Jeudi : 09h - 12h30 / 13h15 - 18h30  
Vendredi : 09h - 12h30 / 13h15 - 17h
- décide les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie comme suit :  
Lundi : 14h - 18h30  
Mercredi : 09h - 12h  
Jeudi : 14h - 18h30  
vendredi : 14h - 17h

CLÔTURE DE SÉANCE : 0h45

PROCHAINE SEANCE : lundi 23 février 2015